
Pôle aménagement et mobilité

RAPPORT DU PRESIDENT

AU CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 05 : RESEAUX DE DEPLACEMENTS**

Mes Chers Collègues,

L'enjeu que représente la nécessité d'assurer une cohérence entre les politiques de déplacement et celles d'aménagement d'infrastructures de mobilité nous avait conduits au début de l'année 2012 à faire évoluer l'organisation du pôle Développement durable des territoires et mobilité (PDDTM) et à nous doter de deux pôles distincts :

- le pôle Aménagement et Mobilité (PAM) consacré aux grands projets d'aménagement et de mobilité et à la gestion des infrastructures de transport terrestre et fluvial ainsi qu'aux circulations douces ;
- le Pôle Développement Des Territoires et Environnement (PDDTE).

Cette organisation postérieure au vote du Budget Primitif (BP) de 2012 et à l'adoption de notre segmentation stratégique nécessite de faire évoluer cette dernière. Aussi, je vous propose de transférer les actions 04-02-01 – Aménagement foncier et 04-02-02 – Aménagement des voies d'eau du programme 04-02 géré par le PDDTE dans un nouveau programme de la mission 05 gérée par le PAM à savoir :

- 05-04 – Aménagements fonciers et des voies d'eau
- * 05-04-01 – Aménagements fonciers
- * 05-04-02 – Aménagement des voies d'eau et port fluvial

La suite de ce rapport ainsi que le rapport **201** prennent en compte cet ajustement.

La mission 05 – Réseaux de déplacements regroupe donc l'ensemble des actions mises en œuvre par le Conseil général en matière d'infrastructures de déplacements et de transport (réseau routier, voies de circulation douces, voies d'eau).

La mission 05 - Réseaux de déplacements est ainsi globalement dotée :

| | Fonctionnement (en €) | Investissement (en €) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses obligatoires | 9.003.000,00 | 43.010.954,19 |
| Dépenses volontaires | 125.600,00 | 2.887.710,58 |
| Total | 9.128.600,00 | 45.898.664,77 |

Cette année 2013, marque la poursuite de l'engagement de notre collectivité dans la mise en œuvre de son plan routier à 15 ans et dans la réalisation de son schéma des circulations douces.

La mise en œuvre de cette mission s'organise, par conséquent, autour de **4 programmes** qui couvrent l'ensemble des infrastructures de mobilité.

Il s'agit des programmes :

- 05-01 - Plan routier pluriannuel,
- 05-02 - Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements,
- 05-03 - Exploitation des réseaux de déplacements,
- 05-04 - Aménagement foncier et des voies d'eau.

Tout commence par les transports, qu'il s'agisse du développement économique, de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, de la création de lien social, des échanges entre les habitants d'un territoire ou de la valorisation des richesses de notre département à travers le tourisme.

Ainsi, la politique de mobilité départementale est au service de l'attractivité économique et de l'équité territoriale tout en préservant l'environnement et le cadre de vie. A ce titre, l'un des axes opérationnels de cette politique consiste à construire, entretenir et exploiter les routes départementales dans le souci constant du moindre impact environnemental afin de répondre aux besoins de déplacement de la population tant en termes de transport de personnes que de marchandises.

Notre action entend couvrir l'ensemble des infrastructures de transports : les routes, les voies de circulations douces, et les infrastructures fluviales et aéroportuaires (rapport de la 3^{ème} commission).

Conscients de la valeur de notre patrimoine routier, nous avons décidé d'équilibrer nos efforts et de consacrer une part importante de nos crédits à son entretien et à son maintien en bon état notamment en direction des ouvrages d'art. A cela s'ajoute notre politique de modernisation des pratiques d'exploitation des réseaux et notamment de la viabilité hivernale.

Face au caractère stratégique de l'ouverture des réseaux aux départements et régions voisins, nous allons poursuivre la mise en œuvre du plan routier dont les projets connaissent un avancement remarquable malgré les difficultés rencontrées à travers les lois et règlements des années 2009 à 2012 toujours plus contraignants.

En 3 ans, un tiers des 240 km de la Trans'Oise a été construit et mis en service. C'est là aussi un projet dont nous pouvons nous féliciter de la réussite. Réussite technique et financière avec un coup moyen pour cette voie de 3 m de large de 98.000 € par kilomètre mais aussi réussite du point de vue de la fréquentation avec en moyenne 200 passages par jour sur chaque section, facteur de retombées économiques pour nos territoires.

Nous nous sommes de plus, largement engagés pour la réalisation du port fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE, symbole d'un département qui se bat pour sa réussite et celle de ses habitants, et d'une mobilité fluviale qui porte déjà ses fruits en attirant de nouvelles industries dans l'Oise. Il est créateur d'emplois tout en contribuant à la préservation de notre environnement par la diminution du transport routier. Le port fluvial sera mis en service en septembre prochain après seulement 12 mois de travaux et pour lequel les modalités d'exploitation sont déjà définies et prometteuses.

Nous sommes résolument déterminés à construire les conditions de la réussite de notre département et à mettre à la disposition de tous des infrastructures modernes et adaptées à l'ensemble des besoins de mobilité.

*C'est à partir de ce cadre que le **rapport 201** qui suit et que je soumets à vos délibérations vous est présenté.*

*Pour votre complète information, vous trouverez ci-après, l'ensemble des crédits correspondants à la mission 05 - Réseaux de déplacements et en **annexe**, un rappel de ceux inscrits lors du BP 2012.*

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Total | 9.128.600,00 | 461.500,00 |

| Section d'investissement (en €) | Recettes | Dépenses |
|-----------------------------------|----------|----------------------|
| Total | - | 45.898.664,77 |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | - | 44.983.664,77 |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | - | 915.000,00 |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Demande d'AP | 155.392.713,85 |
|---------------------|-----------------------|

| Programme | | Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP |
|--------------|--|-----------------------|-------------------|-----------------------|----------|-----------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | (en €) |
| 05-01 | Plan routier pluriannuel | - | - | 28.646.236,15 | - | 42.170.000,00 |
| 05-02 | Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements | 22.000,00 | - | 15.944.922,98 | - | 105.022.713,85 |
| 05-03 | Exploitation des réseaux de déplacements | 9.000.000,00 | 461.500,00 | 1.252.505,64 | - | 8.100.00,00 |
| 05-04 | Aménagements fonciers et des voies d'eau | 106.600,00 | - | 55.000,00 | - | 100.000,00 |
| TOTAL | | 9.128.600,00 | 461.500,00 | 45.898.664,77 | - | 155.392.713,85 |

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

Pôle aménagement et mobilité

**RAPPORT DU PRESIDENT
AU CONSEIL GENERAL**

BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 06 : TRANSPORTS**

Mes Chers Collègues,

A la suite du rapport sur les réseaux de déplacements dans lequel nous avons examiné les actions en faveur des supports structurels de la mobilité, je vous propose de vous présenter la mission 06 - transports qui traite des supports organisationnels de la mobilité.

En effet, au-delà des infrastructures nécessaires aux déplacements nous avons un devoir incontournable en cette période de crise d'aider nos concitoyens dans leur mobilité quotidienne.

Aussi, pour rendre compte de notre politique en la matière, j'ai choisi de vous proposer les 2 programmes suivants :

Il s'agit des programmes :

- 06 - 01 - Développement des transports en commun,
- 06 - 02 - Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite.

ainsi globalement dotés :

| | Fonctionnement (en €) | Investissement (en €) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses obligatoires | 67.031.955,00 | 3.443.172,02 |
| Dépenses volontaires | 5.450.000,00 | - |
| Total | 72.481.955,00 | 3.443.172,02 |

Je vous rappelle nos nombreuses actions dans ce domaine depuis 2004 :

- 2005 – **SMTCO** – Création à l’initiative du Conseil général d’un syndicat mixte de l’Oise (SMTCO) qui regroupe tous les opérateurs de transports pour coordonner les moyens.
- 2008 – **Mobilité solidaire** - Mise en place d’un transport à la demande pour les personnes handicapées.
- 2008 – Mise en ligne d’un site de **covoiturage**.
- 2009 – **Mobilité pour tous** – mise en place d’un tarif unique à 2 € pour les trajets par car.
- 2010 – Lancement du **SISMO** – Système Intégré des Services à la Mobilité de l’Oise.
- 2010 – Ouverture de l’agence **Oise mobilité** à BEAUVAIS.
- 2011 – Ouverture du site internet dédié à la mobilité **www.oise-mobilite.fr** avec calculateur d’itinéraire multimodal intégrant le covoiturage.
- 2011 – Chaque Isarien peut s’abonner aux informations et alertes SMS sur les transports en commun et sur la circulation routière dans l’Oise.
- 2011 – Installation dans tous les cars d’un système d’annonce sonore et visuelle informant du nom du prochain arrêt avec l’heure réelle d’arrivée.
- 2011 – Le **Pass Oise Mobilité** : Mise en place d’une carte/titre de transport sans contact commun à tous les opérateurs de transport dans l’Oise.
- 2012 – Déploiement de 160 **panneaux d’informations voyageurs** dans les principaux arrêts et pôles d’échanges du département.

S’agissant de la tarification des transports dans le réseau interurbain du Conseil général, je veux porter à votre connaissance que, du fait de nos choix dans ce domaine, la part supportée par l’usager est en moyenne de 12 % du coût réel dans l’Oise alors qu’elle est dans plusieurs pays européen de 50 % et de 30 % en région parisienne.

De même, comme je vous l’ai annoncé lors du débat d’orientations budgétaires pour 2013, je vous propose de **maintenir la gratuité des transports scolaires** dans notre département. C’est une mesure forte en faveur des ménages alors que partout en France la gratuité du transport scolaire est remise en cause.

Cet avantage maintenu aux familles n’a été possible que parce que nous avons considérablement innové dans le domaine des transports avec le SISMO qui va nous permettre de mieux connaître les besoins et les attentes de nos concitoyens.

Sa pérennité repose toutefois sur la nécessité de continuer à innover et à optimiser notre réseau de transports en affinant notre connaissance notamment des utilisateurs scolaires de la maternelle au lycée. En effet, nous estimons en 2012, à plus de 7 millions le nombre de passagers scolaires et 1,1 million celui des passagers commerciaux sur les lignes interurbaines. Force est de constater que nos délégataires délivrent des cartes et qu’une partie de ces cartes n’est pas utilisée. Cela représente un coût important pour notre collectivité et il est maintenant incontournable que les utilisateurs s’inscrivent pour bénéficier du service scolaire gratuit et des services associés que nous avons déployés avec le SISMO (informations en temps réel sur les cars en circulation, perturbations routières, calcul d’itinéraires, système d’alerte SMS et mail sur les perturbations de service).

Concernant le programme *06-02 - Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite*, je vous propose d’accélérer la mise en accessibilité des cars avec l’objectif que d’ici 2015, la priorité soit donnée dans un premier temps aux 12 lignes de transports interurbains identifiées dans le schéma directeur d’accessibilité que l’Assemblée départementale a approuvé en 2010 pour ensuite l’étendre autant que possible aux autres lignes du réseau interurbain.

Par ailleurs, si nous mettons en œuvre des services de transports réguliers ou à la demande et ils sont particulièrement nombreux, bien déployés sur le territoire dans l'Oise et coordonnés grâce au SMTCO, il faut se rappeler que la mobilité collective peut aussi être le fruit d'initiatives des Isariens eux-mêmes à travers le covoiturage.

En effet, le covoiturage correspond à une tendance de fond et à une demande forte des Isariens. Précurseur dans ce domaine, le SMTCO avait dès 2008 mis en place le site *oise-mobilite.covoiturage.fr* et force est de constater que ce mode de déplacement, *auto-stop des temps modernes*, remporte un succès de plus en plus grand.

C'est bien souvent une solution pour les territoires ruraux qui ne disposent pas de gares. Augmenter le taux de remplissage des véhicules particuliers constitue par ailleurs un objectif incontournable du développement durable.

Pour encourager le développement de cette mobilité collective, je vous propose de créer le « réseau Covoitur'Oise », un réseau de points de rendez-vous pour le covoiturage réparti sur le territoire qui permettra de faciliter les initiatives personnelles.

C'est à partir de ce cadre que le **rapport 202** qui suit et que je soumets à votre délibération vous est présenté.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants à la mission 06 – Transports et repris en **annexe** un rappel de ceux inscrits lors du BP 2012.

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|
| Total | 72.481.955,00 | 4.640.000,00 |

| Section d'investissement (en €) | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Total | 3.443.172,02 | 760.141,80 |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | 3.442.172,02 | - |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | - | 760.141,80 |

| | |
|---------------------|-------------------|
| Demande d'AP | 100.000,00 |
|---------------------|-------------------|

| Programme | | Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|--------------|--|-----------------------|------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 06-01 | Développement des transports en communs | 60.279.955 | 2.280.000 | 3.069.852,02 | 760.141,80 | - |
| 06-02 | Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite | 12.202.000 | 2.360.000 | 373.320,00 | - | 110.000,00 |
| TOTAL | | 72.481.955 | 4.640.000 | 3.443.172,02 | 760.141,80 | 110.000,00 |

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

Pôle développement des territoires
et environnement

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 04 : DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

Mes Chers Collègues,

Depuis l'année dernière, la nouvelle présentation du budget vous permet d'appréhender plus globalement, au travers de la mission 04, la majeure partie de notre action en direction du développement de nos territoires. Majeure partie, car le développement et l'attractivité de notre territoire sont aussi étroitement dépendants d'autres politiques départementales abordées dans les autres missions qui vous ont été ou vous seront présentées au cours de l'examen de ce budget primitif 2013.

En effet, pour ne prendre que l'exemple de la mobilité, notre effort en matière de transports et de routes, contribue largement à notre attractivité auprès de l'ensemble de nos publics : acteurs économiques, habitants et même communes ou EPCI, qui, dans la cadre du transport scolaire, se voient ainsi dégagés d'une charge qui pourrait leur être demandée par leurs administrés.

Ce développement du territoire, le département souhaite le placer sous les signes de l'équité, de la solidarité inter-territoires, et de la prise en compte du développement durable gage de la préservation de la qualité de notre cadre de vie. Dans ce cadre, les rapports (301 à 305) qui vont suivre vous présenteront les 5 programmes qui prennent en compte l'ensemble de ces thèmes :

- **04-01 - Aide aux communes,**
- **04-02 - Aménagement, logement et politique de la ville,**
- **04-03 - Environnement et développement durable,**
- **04-04 - Développement de l'attractivité de l'Oise,**
- **04-05 - Outils spécifiques de développement au service des territoires.**

Je vous rappelle que les masses financières consacrées à ces politiques volontaristes et déterminantes pour notre attractivité, s'élèvent à 8,8 M€ en fonctionnement et à près de 65,5 M€ en investissement, soit un budget conséquent à la hauteur des enjeux qui nous attendent et auxquels il nous appartient de répondre.

./...

Cette année encore notre soutien à **l'aide aux communes**, sera particulièrement élevé avec 42 M€ d'autorisations de programme et 45 M€ de crédits de paiement.

Comme il vous le sera présenté dans le rapport **301**, le département entend cette année orienter plus particulièrement ses aides vers les priorités départementales et ainsi encourager les communes à s'inscrire dans sa dynamique.

En ce sens, sur l'enveloppe de l'aide aux communes, 8M€ vont être consacrés d'ores et déjà au très haut débit numérique au bénéfice des communes et EPCI qui adhéreront au syndicat mixte du très haut débit de l'Oise (SMOTHD) dont les statuts seront soumis à notre commission permanente lors d'une de ses premières réunions de 2013 puisque les montants apportés par le Département viendront en déduction du coût final qui leur sera facturé.

Les autres projets communaux ou intercommunaux relevant des priorités départementales, comme par exemple le maintien des services en milieu rural, le logement, ou l'enfance, seront également privilégiés à la fois en termes de priorité au regard des autres dossiers et en termes de financement puisque ce sont ces projets qui bénéficieront d'un taux communal bonifié. En ce sens, un dispositif d'appel à projets sera mis en place en début d'année pour repérer ces dossiers.

Enfin, afin de permettre une meilleure péréquation des financements départementaux, sans les mobiliser de manière trop forte sur un nombre plus restreint de dossiers, un plafonnement de certains dispositifs vous sera proposé.

L'ensemble de ces mesures vise à optimiser les effets des politiques départementales en unissant les forces de toutes les collectivités en présence, en même temps qu'elles visent à préserver notre capacité de soutien aux communes. Elles ont aussi pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'intervention départementale et d'optimiser nos financements.

L'aménagement, le logement et la politique de la ville

L'affirmation de la nécessité d'un logement pour tous, y compris et surtout pour les plus défavorisés, la constitution de parcours résidentiels adaptés pour chaque Isarien, la contribution à la résorption de la précarité énergétique, autant d'axes de réflexion pour lesquels il nous faudra proposer des actions concrètes et des accompagnements adaptés et ce, sur la base d'une dimension territoriale.

Dans un cadre national qui est en cours de redéfinition, notre priorité est d'adapter le Plan départemental de l'Habitat (PDH) aux évolutions en cours. A cette fin, la date de finalisation de ce document va être décalée de quelques mois. En effet, je vous rappelle l'importance stratégique de ce document qui va définir pour les prochaines années nos priorités, à partir desquelles seront déclinées nos interventions sur la base de la trilogie Logement / Emploi / Transport.

Sur la dimension foncière, outre la mobilisation d'outils tels que **l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise** (EPFLO) dont nous sommes à l'origine, nous amplifierons notre présence lors de l'examen des documents d'urbanisme des communes ou EPCI. Ces documents d'urbanisme constituent en effet l'échelle pertinente pour définir sur un moyen et un long terme, les perspectives de développement de nos territoires, notamment sur le volet du logement.

Alors que les chiffres montrent que de nombreux Isariens ne font que transiter par le département (50 % des Isariens sont présents sur le département depuis moins de 10 ans), il faut insister sur le fait qu'être bien logé à proximité de son emploi, fait partie des éléments qui permettent d'ancrer les habitants sur un territoire.

L'environnement et le développement durable

La qualité du cadre de vie, fait bien entendu partie aussi de ces éléments d'attractivité du territoire, et notamment sa dimension environnementale.

Le caractère « vert » de notre territoire, que nous mettons par ailleurs en valeur tous les premiers week-ends de juin dans le cadre de l'Oise Verte et Bleue, fait partie des richesses que le Département s'emploie à préserver dans la durée.

Notre politique en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) est particulièrement dynamique au travers non seulement du soutien aux gestionnaires des ENS (en fonctionnement aussi bien qu'en investissement), mais aussi par notre gestion directe de deux domaines départementaux d'exception que sont les marais de SACY et le massif de THIESCOURT sur la commune d'ELINCOURT SAINTE MARGUERITE. Une gestion que nous souhaitons exemplaire et à ce titre, 2013 verra la continuité du contrat Natura 2000 sur le site de SACY tandis que nous continuerons la mise en œuvre du plan de gestion défini avec l'ONF sur le massif de THIESCOURT.

Le soutien à nos nombreuses forêts qu'elles soient domaniales ou appartenant à des particuliers, non seulement se maintiendra mais devrait se développer avec l'intégration d'un nouveau site.

Le rapport **303** vous présentera par ailleurs, les actions du département en matière de préservation de la ressource eau. Ces dernières ne revêtent pas seulement la forme d'une aide financière directe mais portent également sur une assistance technique par la mise à disposition, auprès des collectivités éligibles, d'une ingénierie de qualité au travers des services du SATESE, du SATEP et de la CATER.

Au-delà du strict caractère environnemental ce sont bien les trois piliers du développement durable que le département entend promouvoir notamment dans le cadre de son Agenda 21 (labellisé en 2012 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement), qui sera réactualisé en 2013 tout en poursuivant l'animation du Conseil de Développement Durable de l'Oise (CCDO).

Enfin, 2012 a permis au département de réaliser le bilan Carbone de son patrimoine et des services, première étape du Plan Climat Energie, qu'il nous faudra adopter en 2013.

Le développement de l'attractivité de l'Oise

Alors que le département a traversé des épreuves difficiles constituées de la fermeture d'entreprises comprenant de nombreux emplois (Continental) ou de la fermeture de sites militaires qui ont impacté le tissu économique et commercial local, et malgré le contexte économique national actuel, notre département, fort de ses atouts, garde une capacité de développement lui permettant d'entrevoir de nouvelles perspectives.

La création d'entreprises n'est pas stoppée, elle se poursuit en s'appuyant :

- sur un contexte géographique propice, à la croisée des grands bassins de population ;
- sur une desserte routière, ferroviaire, aéroportuaire (Aéroports de BEAUVAIS-TILLE et aéroport de ROISSY à proximité immédiate) favorable, ainsi que sur une desserte fluviale en développement ;
- sur la présence répartie sur l'ensemble du territoire d'entreprises dynamiques dans leur secteur.

Le déploiement du très haut débit ne pourra que renforcer cette attractivité.

Il est utile de rappeler que 50% des créations d'entreprises picardes se font dans l'Oise (chiffre 2011).

Le mode de développement économique actuel n'ira plus vers les créations d'entreprises industrielles engendrant un millier d'emploi sur un même établissement, mais plutôt vers les très petites entreprises ou les PME, pour lesquelles, force est de constater que sur certains secteurs du territoire, nombre d'entre elles s'implantent et se développent avec des phénomènes de synergie.

Il faut rappeler également que l'enjeu ne porte pas seulement sur la création ou sur le développement d'entreprises, mais aussi sur les risques de délocalisation vers d'autres territoires.

Mais nous avons là aussi les moyens d'être concurrentiels si nous savons mettre nos atouts en valeur et y ajouter de l'accompagnement des entreprises en collaboration avec les chambres consulaires.

Dans ce contexte, le rapport **304** vous présentera dans sa partie développement économique les outils que nous prévoyons de mettre en place, en coordination avec la région, chef de file sur cette compétence.

Ce rapport vous présentera également nos actions en matière de développement touristique. Le développement touristique que nous menons ne doit plus s'appréhender dans sa seule dimension patrimoniale, mais aussi dans sa dimension économique en tant que levier de création d'emplois directs ou indirects non délocalisables.

Notre Plan d'Actions Touristiques, adopté lors du Budget Primitif de 2012, nous sert de cadre aux actions à mener, tandis que la subvention que nous apportons à Oise Tourisme, en est l'instrument.

En 2013, parmi les axes de développement, le tourisme d'affaires et le tourisme fluvial continueront d'être encouragés, tandis que l'accent sera également mis sur la Trans'Oise, politique départementale essentielle.

Il s'agira aussi de conforter notre destination sur les offres week-end et courts-séjours, à un moment où la crise économique est susceptible de pénaliser les voyages plus lointains ou aux durées plus longues.

L'exploitation touristique de l'aéroport BEAUVAIS-TILLE sera également confortée et développée, permettant de toucher une clientèle internationale complémentaire de la clientèle de proximité.

Enfin, nos interventions en matière de patrimoine, présentées également dans le rapport 304, seront à mettre en lien avec les actions développement économique et développement touristique dans la mesure où notre contribution à la mise en valeur de domaines exceptionnels comme le domaine de CHANTILLY, remarquables ou plus modestes (au travers de nos aides aux particuliers propriétaires de bâtiments classés ou inscrits), participent à la promotion touristique.

Il s'agit aussi indirectement d'un soutien aux savoir-faire locaux : artisanat d'art ou entreprises de bâtiments spécialisées dans les techniques traditionnelles.

L'Oise à l'ère numérique – du haut débit au THD

L'Oise 100 % à haut débit

Depuis 2004, le Conseil général de l'Oise mène une politique numérique volontariste en faveur de tous les Isariens. *Aussi, après avoir achevé la couverture totale du haut débit, a-t-il décidé, à l'unanimité, de réaliser une nouvelle étape, encore plus ambitieuse, pour que chaque citoyen accède cette fois au très haut débit par la fibre optique.*

Le programme haut débit a été porté par la délégation de service public confiée à TELOISE, complété par un programme de 47 NRA zone d'ombre et une aide à l'équipement satellite pour les quelques 255 lignes de téléphone qui restaient marginalement inéligibles. Au final, cette étape fut une réussite. L'Oise est à ce jour l'un des départements les mieux desservis en aDSL (l'internet par le fil de téléphone) et tous les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) majeurs y sont présents. C'est le résultat d'une volonté affirmée de garantir aux Isariens, hors de toute obligation juridique, un « service universel » du haut débit, autrement dit un accès à Internet avec un débit au moins égal à 512 Kb/s (minimum garanti), qu'ils soient en ville ou en campagne.

Le très haut débit dans les entreprises et les collèges

Depuis 2007, les projets de raccordement optique par le réseau TELOISE d'entreprises isariennes se multiplient, là où les besoins en débits s'établissent à au moins 10 Mbits/s et de façon symétrique. Les entreprises concernées s'adressent à l'opérateur de leur choix qui à son tour devient client du réseau départemental. Cela concerne des entreprises situées dans des zones d'activité trop éloignées du central téléphonique pour pouvoir bénéficier de débits DSL suffisants.

Raccordés au très haut débit, la situation des collèges participe de la même demande en débits élevés et symétriques ; il s'agit de faire bénéficier les quelque 500 collégiens que compte en moyenne un établissement des usages innovants qui se multiplient notamment pour les **besoins pédagogiques** : recherche d'information par internet, visioconférence pour des cours à distance, les espaces numériques de travail (ENT).

TELOISE est présent dans 86 zones d'activités de l'Oise.

Les nouveaux usages et services imposent le très haut débit pour toutes les communes

Le projet du très haut débit s'impose dorénavant afin de faire face à la forte montée de la demande sociale pour bénéficier de nouveaux usages (triple-play, e-commerce, réseaux sociaux, films et TV haute définition, télésurveillance, e-formation, e-santé...), lesquels exigent de plus en plus des débits importants, mais aussi symétriques (même vitesse de transfert à l'envoi qu'à la réception des données), et pour anticiper l'avenir sur les besoins futurs dont l'avènement ne tardera pas. Le très haut débit, comme l'a été le haut débit, est un sujet qui intéresse l'aménagement du territoire, son attractivité tant pour les entreprises et l'emploi que pour les particuliers dans leur choix de la localité de résidence.

Ce projet s'inscrit dans le droit fil du récent passé et organise un saut quantitatif et qualitatif au profit de tous.

Son niveau d'investissement important - 265 M€ - appelle un phasage pertinent ainsi qu'une mutualisation de l'effort financier avec les communes et les communautés de communes intéressées. Ces deux conditions sont d'ailleurs liées.

Sur ces bases, le **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)** sera constitué début 2013 au plus tard permettant à toutes les communes de s'associer à l'opération. Une fois créé, le SMOTHD va se substituer de droit au département dans les procédures qui auront été lancées.

Des réunions d'informations par territoires ont été organisés cet automne et elles montrent une forte mobilisation des communes pour le programme Oise très haut débit.

Des outils d'aménagement au service des communes et structures intercommunales

L'aide aux communes, c'est aussi la mobilisation de notre collectivité pour réorganiser l'ingénierie dans les territoires.

Cette volonté de répondre aux besoins d'assistance de tous ordres exprimés par les collectivités territoriales isariennes en mettant à leur service les compétences et les moyens de la collectivité départementale, inscrite dès mars 2004 dans le projet politique de notre Assemblée, nous avait conduit à créer des outils de développement et d'aménagement.

Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, à venir et dans un contexte où la Révision Générale des Politiques Publiques produit aujourd'hui pleinement ses effets, l'année 2013 marquera une nouvelle étape dans la poursuite voire l'adaptation de notre offre d'ingénierie d'autant plus à un moment où les collectivités :

- sont astreintes à l'élaboration de nouveaux documents de planification complexes dans le cadre du Grenelle de l'Environnement,
- sont soumises à une forte pression quant à leurs moyens.

Nos initiatives en 2013 viendront renforcer la démarche de territorialisation que nous menons au travers des volets accompagnement et appui aux territoires et inclura par conséquent une réflexion concertée sur les modalités d'une assistance de plus grande proximité.

Pour l'heure, l'ingénierie opérationnelle que propose la CAP'Oise, la SAO, l'ADTO et l'EPFLO ainsi que nos services internes (SATESE, SATEP et CATER) devrait pouvoir s'étendre à l'ingénierie stratégique (Conseil) en mobilisant et en coordonnant d'autres institutions ou organismes qui sont soutenus financièrement par le département tels que l'ADIL, le CAUE ou entretiennent déjà des liens étroits avec notre collectivité tels que l'agence d'urbanisme de la vallée de l'Oise, le centre de gestion, l'Union des Maires de l'Oise... pour ne citer qu'eux, tout en veillant bien sûr à ce que chacun reste à sa place.

Comme indiqué dans mon rapport sur les orientations budgétaires 2013, l'aide aux communes c'est bien sûr le montant que nous consacrons à ce programme - en moyenne 45 M€ par an mais c'est aussi :

- 46 M€ aujourd'hui engagés au titre du *Plan Pluriannuel d'Investissement de l'EPFLO* entre 2009 et 2012,
- 450 M€ de chiffres d'affaires de travaux gérés par *l'ADTO* rendus possibles par la facilitation que son intervention procure,
- 106 M€ d'investissement dont la *SAO* assure la maîtrise d'ouvrage par mandat de ses actionnaires,
- *CAP'OISE* auprès de laquelle 8.750 bons de commande hors denrées alimentaires pour près de 30 M€ auront été traités en 2012.

A ce jour, CAP'Oise a créé 11 emplois permanents. La mise en œuvre du marché bâtimentaire, la progression amplifiée des marchés de travaux routiers et l'exploitation de la cuisine centrale de LIANCOURT devraient constituer de nouveaux points d'appui de la croissance de la première centrale d'achat public de collectivités territoriales en France, au bénéfice de l'ensemble des collectivités isariennes. Par ailleurs, des perspectives d'une inter-départementalisation picarde se confirment.

Ce sont encore les investissements que nous soutenons au travers de notre contribution de plus de 30 M€ au budget du SDIS, notre programme d'équipements sportifs de proximité (plus de 8 M€), nos aides à l'immobilier d'entreprises (182.500 €) qui permettent de maintenir et de créer des emplois sur tout le territoire ; c'est évidemment à la suite du haut débit, le déploiement du très haut débit, sans omettre bien sûr le maillage de notre département en réseaux de déplacement structurants et intermodaux.

L'action publique départementale se conjugue bien avec l'intérêt communal et intercommunal.

C'est dans ce cadre que je sou mets ainsi à vos délibérations les rapports qui suivent :

- 301 – le programme de l'aide aux communes ;
- 302 – le programme relatif à l'aménagement, le logement et à la politique de la ville ;
- 303 – le programme relatif à l'environnement et au développement durable ;
- 304 – le programme intéressant l'attractivité du territoire ;

*Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 04 – Développement durable des territoires, et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2012.*

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|--|----------------------|----------------|
| Total | 8.759.370 | 225.727 |
| Section d'investissement (en €) | | |
| Total | 65.584.850,18 | 23.893 |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | 65.297.765,18 | - |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | 287.085,00 | - |
| Demande d'AP | | |

| Programmes | | Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|--------------|--|-----------------------|----------------|-----------------------|---------------|-------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 04-01 | Aide aux communes | 129.500 | - | 45.000.000 | - | 42.000.000 |
| 04-02 | Aménagement, logement et politique de la ville | 1.101.020 | 21.400 | 15.479.565,21 | - | 12.900.000 |
| 04-03 | Environnement et développement durable | 2.820.100 | 200.000 | 620.654 | 20.120 | 581.000 |
| 04-04 | Développement de l'attractivité de l'Oise | 4.808.750 | 4.327 | 4.484.630,97 | 3.773 | 2.750.000 |
| TOTAL | | 8.759.370 | 225.727 | 65.584.850,18 | 23.893 | 58.231.000 |

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

Pôle éducation jeunesse et sports

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 07 : EDUCATION ET JEUNESSE**

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'éducation, le département a la charge des collèges. A ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Le département assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics dont il a la charge.

Le rôle du département ne se limite pas pour autant à l'exercice de ses seules compétences transférées par les lois de décentralisation en matière d'éducation. Notre collectivité s'est engagée dans des politiques *facultatives* ambitieuses en matière d'éducation et pour la jeunesse, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

| | Fonctionnement (en €) | Investissement (en €) |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Compétences obligatoires | 16.408.184 | 23.532.154,34 |
| Compétences volontaires | 7.002.006 | 6.845.000,00 |
| Total | 23.410.190 | 30.377.154,34 |

C'est ainsi qu'avec l'appui de la communauté éducative, de ses partenaires associatifs, le Conseil général a su assurer aux collégiens et aux jeunes isariens, une éducation de qualité, ouverte sur l'avenir.

C'est dans cette volonté de contribuer à l'égalité des chances que sont poursuivis quatre programmes :

- 1- Le programme ***patrimoine immobilier d'enseignement***,
- 2- Le programme ***soutien aux acteurs du territoire***,
- 3- Le programme ***accompagnement des familles***,
- 4- Le programme ***collège numérique et développement des usages***.

L'excellent maillage de notre territoire en 66 collèges publics est un facteur d'attraction et un gage de service de grande qualité à la population, garanti par l'action performante et coordonnée des services départementaux (direction de l'éducation et de la jeunesse, direction de l'immobilier et de la logistique, direction du département numérique, Sports, maisons des adolescents, Enfance et famille, Culture, direction des ressources humaines, transports, etc.) tant sur le champ de la gestion patrimoniale et du fonctionnement matériel des collèges que sur celui du soutien apporté aux projets éducatifs, culturels ou encore liés à la santé des collégiens.

Ainsi, l'action départementale se révèle à tout instant propice à favoriser l'épanouissement des élèves. Ce niveau d'exigence sera maintenu.

L'accueil, c'est aussi celui des enseignants dans des locaux toujours mieux adaptés à l'exercice de la pédagogie en intégrant les technologies numériques à la pointe de la modernité dans le cadre de notre projet ambitieux du collège numérique avec :

- les collèges publics (et privés) qui ont accès au très haut débit Internet dans l'ensemble de leurs locaux : la ressource informatique en ligne est disponible au plus près de chaque tableau, dans chaque classe avec le câblage informatique généralisé ;
- le maintien d'un niveau d'équipement incomparable en ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, classes mobiles et divers équipements numériques dont les dotations sont liées aux projets développés par les établissements et à la durée de vie des équipements.

La qualité du service apporté tient également à l'importance du service public départemental de la restauration scolaire. Le Conseil général de l'Oise est en effet le premier restaurateur du département avec plus de 4.000.000 de repas servis par an dans les 66 services de restauration. Au-delà de ces aspects quantitatifs, le Conseil général investit le champ de la qualité au travers d'actions de développement de la compétence des agents de restauration et de celles d'amélioration continue de l'offre culinaire.

Pour les 13 collèges dits satellites et pour l'internat d'excellence de NOYON, la cuisine centrale à LIANCOURT, mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2012, permet de produire et de livrer 4.000 repas par jour en liaison froide, dans le cadre d'un marché de service passé entre Cap'Oise et la société ELIOR exploitant.

D'une capacité journalière bien supérieure, la cuisine peut répondre avec le concours de Cap'Oise à d'autres besoins du département (demi pensions traditionnelles en restructuration par exemple) mais aussi à d'autres pouvoirs adjudicateurs publics isariens (les collèges satellites restant prioritaires).

Ces actions et moyens mis en œuvre confirment l'implication du département dans sa recherche permanente de la performance du service départemental.

L'engagement départemental pour la réussite des élèves isariens se concrétise également par la poursuite de notre programme d'internats d'excellence : après celui du collège Fernel à CLERMONT et celui de NOYON rattaché au collège Pasteur à NOYON, deux nouveaux internats d'excellence verront le jour en 2014, respectivement au collège Anatole France à MONTATAIRE et au collège Henri Baumont à BEAUVAIS, profitant également des financements de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), au titre des investissements d'avenir.

L'ensemble de cette action est conduit avec le souci permanent de l'optimisation des investissements et des dépenses :

- La programmation pluriannuelle des investissements est maîtrisée par la gestion précise des secteurs de recrutement des collèges publics, la carte scolaire étant une compétence partagée avec l'Education Nationale, et par une gestion plus rigoureuse des dérogations d'affectation avec le concours de la DASEN ;

- Les dotations de fonctionnement des collèges publics sont maîtrisées malgré l'impact sans cesse grandissant du coût des énergies, les dépenses dites de viabilisation (chauffage, électricité et eau) représentant en moyenne 46 % du montant de ces dotations. La performance des contrats de chauffage, dont le département assure la maîtrise, doit être à nouveau mise en avant car ayant incontestablement permis d'amortir l'impact financier de cette hausse. La répartition des dotations de fonctionnement est calculée en prenant en compte les caractéristiques de chaque collège, l'analyse de leur gestion et des historiques de leur fonctionnement mais aussi le niveau de leurs réserves financières. La situation financière des établissements est une préoccupation constante et les dotations complémentaires éventuelles en cours d'exercice font l'objet de toute l'attention des services, dans le cadre de dialogues de gestion avec les équipes de direction.

Le Conseil général, soucieux de l'avenir de l'ensemble des collégiens isariens, soutient -dans la limite des dispositions réglementaires- les 14 collèges privés sous contrat d'association : à ce titre sont maintenus, dans le présent projet de budget, d'une part, sa contribution financière obligatoire au forfait d'externat (application de notre protocole d'accord renouvelé le 12 juillet 2012) et, d'autre part, l'octroi d'une subvention départementale à leurs investissements dans le cadre des dispositions de la loi FALLOUX.

Donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite scolaire, professionnelle et d'épanouissement personnel, quel que soit leur milieu social constitue également une de nos priorités.

Au-delà de ses obligations réglementaires, l'Oise s'ouvre largement depuis 2004, à travers son projet éducatif départemental, à d'autres formes d'interventions volontaristes, que ce soit au titre de la politique éducative ou au nom d'autres politiques thématiques ciblées à l'attention des jeunes : culture, sport, santé, développement durable et tout particulièrement dans l'accompagnement porté directement auprès des familles avec, en 2013, une action renforcée sur les aides à la scolarité des collégiens.

Deux de nos grands domaines d'intervention seront poursuivis :

- **les projets éducatifs locaux** (PEL) pour répondre pleinement à leurs objectifs, à savoir le développement de projets impliquant des adolescents en particulier en milieu rural, dans le cadre d'un partenariat local le plus élargi possible, notamment avec des structures telles que les centres sociaux ruraux, les associations et les EPCI) ; la mutualisation des ressources et moyens permet en effet d'aboutir à une offre culturelle et de loisirs qui répond pleinement au diagnostic initial et partagé du territoire concerné ;

- **l'éducation à la santé en milieu scolaire** dont la mise en œuvre s'appuiera encore sur le binôme équipes éducatives/travailleurs sociaux transformé en trinôme avec le concours du service des sports pour compléter, avec la participation de sportifs isariens de haut niveau, l'axe de la santé par le sport.

Bien évidemment, dans le cadre plus général d'appels à projets, de nombreux collèges auront l'opportunité de concrétiser les projets qu'ils veulent porter dans les domaines de la citoyenneté, de l'éducation au développement durable, de la connaissance de l'histoire et de la valorisation de la mémoire, de la culture avec notre soutien et notre accompagnement.

Créativité, autonomie, mobilité, nécessaires à l'épanouissement de chacun dans l'espace social : autant d'objectifs qui constituent également des atouts fondamentaux pour réussir sa vie professionnelle.

Bien consciente de cet état de fait, notre majorité a mis en œuvre et fait évoluer les dispositifs pour accompagner les jeunes adultes isariens dans ce moment charnière de leur vie que constitue la sortie de l'adolescence.

C'est pourquoi, dès 16 ans et selon le cas jusqu'à 25 ou 29 ans, notre département les soutient dans leurs projets d'indépendance, d'autonomie, de mobilité et de créativité : Aide au permis de conduire, Défi' Oise, Jeunes Talents de l'Oise et aide à la mobilité internationale. Plus de 12.500 jeunes en ont bénéficié jusqu'à présent.

Une attention toute particulière sera portée en 2013 sur :

- l'accompagnement des jeunes isariens pour leurs formations en vue de l'obtention des BAFA et BAFD, diplômes qui donnent souvent accès à de premières expériences de la vie professionnelle ;
- la mise en place de prêts d'honneur pour les étudiants pour faciliter le financement de leur cursus de formation.

C'est dans ce cadre que je soumets à vos délibérations les rapports qui suivent :

- 401 - le programme patrimoine immobilier d'enseignement et ses deux actions ;
- 402 - les programmes soutien aux acteurs du territoire et accompagnement des familles, ainsi que leurs actions dont les dépenses relèvent de l'exercice des missions obligatoires du département ;
- 403 - les mêmes deux programmes précédemment cités et le programme collège numérique et développement des usages ainsi que leurs actions qui correspondent à des dépenses volontaires.

*Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 07 - Education et jeunesse, et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2012.*

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|--|----------------------|------------------|
| Total | 23.410.190 | 4.786.550 |
| Section d'investissement (en €) | | |
| Total | 30.377.154,34 | 8.103.539 |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | 21.985.360,34 | - |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | 8.391.794,00 | - |
| Demande d'AP | - | - |

| Programmes | | Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|--------------|--|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|--------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 07-01 | Patrimoine immobilier d'enseignement | 928.479 | 151.200 | 22.945.154,34 | 4.153.539 | - |
| 07-02 | Soutien aux acteurs du territoire | 17.055 311 | 95.350 | 1 167 000 | 3.950.000 | - |
| 07-03 | Accompagnement des familles | 4.231 000 | 4 540 000 | 200 000 | - | - |
| 07-04 | Collège numérique et développement des usagers | 1.195 400 | - | 6.065 000 | - | - |
| TOTAL | | 23.410.190 | 4.786.550 | 30.377.154,34 | 8.103.539 | - |

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

Pôle solidarité

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DES MISSIONS :**
01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES
02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES
03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

Mes Chers Collègues,

La solidarité, avec 348 M€ de crédits en fonctionnement et 4 M€ en investissement ainsi que près de 44,3 M€ de dépenses de personnel demeure le principal poste de dépenses du département. Elles représentent 43,09 % des dépenses totales du département mais 58,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de personnel incluses) et 51,8 % de ces dépenses réelles de fonctionnement si l'on exclut les dépenses de personnel.

La solidarité, c'est une multitude d'actions et de dispositifs dans trois grands secteurs d'interventions :

- **Enfance et famille : 84 M€**
- **Autonomie des personnes : 160 M€**
- **Développement social : 104 M€**

La dégradation du tissu économique et la montée de la précarité constatées depuis plusieurs années ont renforcé le rôle de bouclier social du département et d'amortisseur de la crise économique et sociale auprès de la grande majorité des Isariens, tant les interventions du département en matière de santé publique, d'éducation, de prévention et d'accompagnement social recouvrent tous les âges et étapes de la vie.

Par la mise en œuvre de ses politiques en matière de solidarité, le département, en lien avec les associations et les entreprises habilitées, contribue au maintien des services et au développement des innovations en matière sociale en mobilisant près de 10.000 emplois au quotidien.

La demande sociale qui s'accroît du fait du contexte économique de crise et les conséquences démographiques du vieillissement de la population font peser une double contrainte sur l'évolution des interventions sociales pendant que le taux de couverture par l'Etat des prestations nationales (APA, PCH, RSA) n'a cessé de se dégrader depuis 2002. On a noté une accélération notoire depuis 2007 de cette dégradation avec la mise en place de la PCH dont la couverture par l'Etat est passée en 5 ans de 100% à moins de 45%.

L'actualisation des besoins sociaux au travers notamment des schémas de l'action sociale et médico-sociale permet de fonder les choix en matière d'équipements et services pour une programmation adaptée aux priorités départementales en matière de protection des publics vulnérables ou de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes.

La politique de contractualisation avec les divers opérateurs sera renforcée au travers de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de seconde génération et systématisée pour 2013 à l'ensemble des services d'aide à domicile qui relèvent du régime de l'autorisation administrative.

Le développement du système d'information du pôle Solidarité fera l'objet d'une attention particulière et les divers équipements en cours de réalisation, télégestion à compter du 1 janvier 2013 pour l'ensemble des prestations délivrées dans le cadre de l'APA), ou ceux concernant la MDPH (portail social, gestion électronique des documents et numérisation des 70 000 dossiers des usagers enregistrés) préfigurent le mode de gestion qui prévaudra également pour l'ensemble des flux d'informations du pôle.

La démarche d'amélioration de l'organisation de la réponse sociale et médico-sociale aux divers publics relevant de la solidarité départementale, engagée depuis 2011, se traduira en 2013 par une nouvelle répartition des compétences et missions entre les directions du pôle. Une nouvelle direction de l'accueil et de la coordination territoriale permettra de renforcer la transversalité entre les missions pour une approche globale et un traitement pluridisciplinaire des situations familiales.

La démarche d'amélioration de l'organisation de la Solidarité a permis d'associer largement les équipes des relais et maisons de la solidarité et des familles puisque la quasi totalité des agents a été consultée, associée et impliquée dans les divers chantiers réalisés.

Les enjeux de cette démarche visent à améliorer la visibilité et la qualité du service rendu aux usagers, conforter et valoriser le rôle de l'encadrement de proximité dans la conduite des politiques de solidarité, renforcer la territorialisation et la transversalité des politiques départementales de solidarité, conforter le département dans son rôle de chef de file de l'action sociale.

Le budget 2013 consacré aux politiques de solidarités confirme l'ensemble des interventions facultatives ou obligatoires qui jalonnent les compétences de la collectivité et permet de poursuivre l'amélioration des dispositifs existants et le développement des équipements et services mis à disposition des Isariens.

MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLE

| Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|-----------------------|-----------|-----------------------|----------|--------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 83.916.700 | 1.920.000 | 155.409 | - | 90.409 |

Le département de l'Oise reste parmi les plus jeunes de France avec 11.000 naissances par an. La faible démographie médicale et les problématiques de précarité, santé mentale et foyers monoparentaux concourent à faire de la protection de l'enfance et de la famille une action primordiale.

Les actions de prévention, développées notamment au travers de l'action éducative à domicile (AED) concourent à la stabilisation du nombre d'enfants et de jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Au travers d'études et d'analyses, la connaissance apportée par l'observatoire permet d'améliorer la connaissance des publics et contribue à l'adaptation des dispositifs en lien avec l'ensemble des partenaires œuvrant pour la protection de l'enfance.

Une étude sur la place de la famille dans le dispositif de la protection de l'enfance est actuellement en cours et celle développée avec l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale (ODAS) livrera ses conclusions en 2013 sur l'économie générale comparée de la protection de l'enfance sur un échantillon de vingt départements représentatifs de tous les territoires.

La coordination avec les services de la justice favorise la maîtrise de l'afflux de jeunes mineurs étrangers isolés, permettant ainsi au Département d'honorer ses obligations en matière de protection de l'enfance en conformité avec les textes.

Les actions prioritaires déclinées pour 2013 :

- La poursuite du rééquilibrage de la prise en charge des enfants entre les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les assistants familiaux.

Le recrutement de nouvelles assistantes familiales engagé depuis plusieurs mois visera notamment la prise en charge des enfants les plus jeunes ainsi que des adolescents qui ne sont pas particulièrement dans des problématiques complexes.

- Le recentrage des établissements de l'enfance sur la compétence du département portera d'une part sur une adaptation des capacités de certains établissements dont la taille n'est plus en adéquation avec les besoins qualitatifs et quantitatifs d'accueil. Les établissements développant des réponses dans le secteur de la formation devront se rapprocher de leurs partenaires naturels, Education Nationale, ministère de l'Agriculture ou encore région. Le département continuera à recourir à leurs prestations pour certains jeunes au même titre que des formations adaptées ou des scolarités spécifiques sont déjà prises en charge dans le cadre de l'ASE.

- La révision des conditions d'attribution des contrats jeunes majeurs viendra en complément du renforcement de l'accueil en famille pour les jeunes qui poursuivent des projets de formation.

MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

| Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|-----------------------|------------|-----------------------|----------|--------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 160.309.000 | 34.394.500 | 3.843.868 | - | 1.786.468 |

Le schéma unique pour les personnes en perte d'autonomie, fruit d'une réflexion partagée avec les acteurs territoriaux des secteurs de la gérontologie et du handicap se donne pour objectifs d'encourager et de soutenir, à partir de ressources et de solutions existantes, les dynamiques locales et partenariales. L'autonomie et le libre choix sont les maîtres mots.

Quatre grands axes structurent ce schéma en faveur de l'autonomie des personnes pour 2012-2017 :

- Faire évoluer les pratiques de pilotage afin d'acquérir une connaissance fine des publics concernés ;
- Permettre la souplesse dans le parcours de la personne en fonction de son projet de vie ;
- Faire du secteur psychiatrique un partenaire des réponses médico-sociales ;
- Développer les innovations pour favoriser une vie autonome. Il faut dorénavant faciliter des solutions intermédiaires entre le domicile et l'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

L'articulation entre le schéma départemental et le Schéma Régional de l'Organisation Sociale et Médicale (SROSM) en cours de réalisation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sera recherchée pour la prise en compte par le PRogramme Interdépartemental d'ACompagnement des handicaps et de perte d'autonomie (PRIAC) des besoins du département.

Les priorités à court et moyen termes concernent principalement la consolidation des actions en faveur du maintien à domicile (service de convivialité, modernisation des services d'aide à domicile) et la diversification des modes de prise en charge personnes âgées/personnes handicapées.

Les actions prioritaires pour les personnes âgées :

- La mise en œuvre du schéma de l'autonomie par la poursuite de la mobilisation des acteurs et partenaires intervenant dans le champ de la perte d'autonomie ;
- Le rééquilibrage des places habilitées à l'aide sociale pour les personnes âgées dans les secteurs du territoire départemental insuffisamment pourvus alors même que le nombre de places installées dans les Etablissements d'Hébergement Pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) place le département de l'Oise au meilleur taux d'équipement pour la Picardie ;
- Le lancement des dispositifs télégestion et domotique qui accompagneront une action importante de sécurisation des structures d'aide à domicile au travers d'une réforme de la tarification et des CPOM ;
- La création de « l'EHPAD hors les murs » pour lequel de très nombreux acteurs se sont portés candidats pour participer à cette innovation ;
- La création d'un foyer pour les personnes handicapées accueillies en Belgique pour lequel l'appel à projets sera lancé en janvier 2013

Les priorités de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- L'optimisation du traitement des demandes ;
- Le développement de nouveaux outils numériques ;
- La mise en œuvre d'une gestion électronique des documents ;
- Un meilleur encadrement des prescriptions, notamment dans l'attribution des quotités d'aide humaine.

./...

MISSION 03 – SOLIDARITE – DEVELOPPEMENT SOCIAL – EMPLOI ET FORMATION

| Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|-----------------------|------------|-----------------------|----------|--------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 103.768.500 | 62.592.100 | 329.375 | - | 279.375 |

Dans un contexte économique difficile, le département, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, a fait le choix de donner la priorité au soutien aux Isariens les plus fragilisés pour que ceux-ci puissent retrouver confiance et espoir.

Le département affirme son attachement aux valeurs de solidarités et contribue à la cohésion sociale sur les territoires en soutenant l'accès à la santé et au logement et en développant une politique d'insertion centrée sur le retour à l'emploi des usagers.

L'évaluation des actions du Plan Départemental d'Insertion (PDI) réalisé de 2011 à 2012, a permis de mieux appréhender la réalité des besoins d'insertion des publics, de mieux cibler les actions pertinentes et de mobiliser l'offre de formation et de qualification au service des opportunités d'emploi.

Les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi ont été informés des pistes de réflexions que le département mène et celles-ci ont fait l'objet d'échanges lors des différentes rencontres de travail ou de réunion.

Cette démarche a permis de dégager quatre orientations stratégiques :

- construire une offre d'insertion sociale levant tous les freins à la disponibilité dans la recherche d'un emploi ;
- mobiliser les acteurs de l'économie solidaire, source de création de richesses et d'emplois ;
- contribuer à la qualification ainsi qu'à la reconnaissance des compétences facilitant le retour à l'emploi ;
- développer la coopération avec le monde économique créant des passerelles dans et vers l'emploi.

Les actions d'insertion seront désormais définies à travers les pactes territoriaux locaux pour l'insertion (PTLI), à partir des besoins des bénéficiaires et des perspectives économiques des territoires, concrétisant ainsi les orientations stratégiques du PDI 2013 dont la finalisation est prévue pour mars de la même année. La reconduction ou la poursuite des actions en cours dépendra donc de leur opérationnalité, de leur évaluation et de leur pertinence au regard de l'objectif recherché.

Les priorités pour 2013 :

- Favoriser les actions d'insertion par l'accès à l'emploi et par le logement ;
- Généraliser les projets concrets de territoires (PTLI) ;
- Consolider un PDI recentré sur les parcours vers l'emploi.

C'est dans ce cadre que je soumets à vos délibérations les rapports qui suivent :

- *pour le 501 - les programmes de la mission Solidarité - enfance et famille ainsi que leurs actions ;*
- *pour le 502 - les programmes de la mission Solidarité - autonomie des personnes ainsi que leurs actions ;*
- *pour le 503 - les programmes de la mission Solidarité - développement social-emploi et formation ainsi que leurs actions.*

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants aux trois missions Solidarité (01-02 et 03) et en **annexe**, un rappel de ceux inscrits lors du BP 2012.

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|--------------------|-------------------|
| Total | 347.994.200 | 98.906.600 |

| Section d'investissement (en €) | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|------------------|----------|
| Total | 4.328.652 | - |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | 4.313.652 | - |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | 15.000 | - |

| | |
|----------------------|------------------|
| Demandes d'AP | 2.156.252 |
|----------------------|------------------|

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

Pôle culture et communication

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 08 : CULTURE**

Mes Chers Collègues,

La culture est une composante majeure d'un département vivant, attractif et épanouissant. Bien qu'en matière culturelle, les conseils généraux exercent des compétences obligatoires limitées, le soutien au développement culturel est un enjeu pour notre collectivité départementale.

Le Conseil général porte l'ambition d'une culture accessible à tous. Il veille à ce que chaque territoire et particulièrement les zones rurales bénéficient d'une offre culturelle diversifiée et d'un accès à sa pratique. Conscient que la culture participe également de la réussite scolaire, le département accorde une place prépondérante à l'éducation artistique.

Le soutien de notre département au secteur culturel est aussi décisif pour l'attractivité touristique. Elle contribue au développement économique, source d'emplois. Alors que l'Oise bénéficie d'un patrimoine historique et naturel remarquable, le Conseil général, aux côtés des acteurs culturels, participe à sa préservation, son animation et sa valorisation.

Comme en 2012, notre politique culturelle s'organisera autour des **6 programmes suivants** correspondant à nos interventions et à nos équipements culturels départementaux :

- **08-01 - Soutien à la vie culturelle,**
- **08-02 - Musée départemental,**
- **08-03 - Médiathèque départementale,**
- **08-04 - Parc Jean-Jacques Rousseau,**
- **08-05 - Service départemental d'archéologie,**
- **08-06 - Archives départementales.**

Au travers des aides qu'il accorde, le Conseil général est le premier partenaire de nombreux acteurs culturels. Grâce au soutien de notre collectivité, ils participent au dynamisme de notre territoire et à l'accès à une culture de qualité pour le plus grand nombre. Dans un contexte de crise et bien que la culture ne soit pas une compétence obligatoire du département, l'Oise maintiendra un haut niveau de soutien aux acteurs culturels.

Le Conseil général assume une lourde responsabilité en matière d'accès et de transmission culturelle, notamment dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire. Son engagement s'illustre notamment par le Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC). Ce dispositif est porté en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Il vise à sensibiliser les élèves à l'art et à la culture par l'expérimentation, la confrontation avec les œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans des domaines variés. En 2012, plus de 7.500 élèves ont bénéficié de ce dispositif. En 2013, l'intégration de nouveaux critères favorisa l'accès à la culture des collégiens situés dans les zones rurales ou éloignés de l'offre culturelle

À l'initiative de nombreuses manifestations culturelles, le Conseil général contribue à l'animation du territoire et à l'accès à la culture sous toutes ses formes. Ces événements sont conçus pour plaire au plus grand nombre dans un souci constant d'équilibre entre les disciplines artistiques :

- Le spectacle vivant avec le festival **L'Oise en scènes** (en octobre) conduit en partenariat avec les quatre scènes de l'Oise (théâtre de la Faïencerie à CREIL, théâtre du Beauvaisis à BEAUVAIS, espace Jean Legendre à COMPIEGNE, théâtre du Chevalet à NOYON). En 2012, 3.500 personnes ont bénéficié d'une programmation originale autour du thème de l'avenir sur tout le département ;
- le patrimoine, les arts numériques et la musique à l'occasion des **journées du patrimoine** (en septembre) ;
- le théâtre, la danse, le cirque, le conte et la musique au travers du **festival Parcs et jardins** (de mai à septembre) ;
- la musique à l'occasion de la **Fête des Fanfares** en Picardie verte (en juin) ;
- le cinéma d'auteur pendant les **Saisons du cinéma** (au printemps et à l'automne) ;
- le conte pendant dans le festival des **Contes d'Automne** (en octobre).

Cathédrales, forêts domaniales, abbayes, parcs, châteaux..., l'Oise bénéficie d'un **patrimoine d'exception**. Le département détient une histoire, des traditions et des savoir-faire singuliers. Ce patrimoine constitue un héritage précieux à préserver, à transmettre et à valoriser. En la matière, le Conseil général dispose de services patrimoniaux (archives départementales, service départemental d'archéologie) et possède des sites patrimoniaux d'exception (musée départemental, parc Jean-Jacques Rousseau, sites archéologiques de CHAMPLIEU et de VENDEUIL-CAPLY).

Dans ce contexte, la politique patrimoniale du Conseil général repose sur **trois objectifs** :

- conserver et restaurer le patrimoine bâti et les objets qui lui sont confiés ;
- améliorer la connaissance scientifique de l'histoire de l'Oise et de son identité ;
- transmettre et valoriser cet héritage culturel auprès des Isariens et au-delà de ses frontières.

Les **archives départementales** poursuivent depuis plusieurs années des programmes scientifiques pour approfondir la connaissance scientifique de l'histoire de l'Oise. Au cours des années précédentes, des travaux de recherches ont été conduits. Ils ont donné lieu à la publication d'ouvrages et à la réalisation d'expositions.

A cet égard il faut signaler l'exposition « Mille ans d'écriture dans l'Oise », présentée de septembre 2011 à avril 2012, qui a été fréquentée par plus de 5.000 visiteurs, et dont la version virtuelle, accessible en ligne à l'adresse www.scripturae.oise.fr, a reçu la reconnaissance internationale des Favourite Website Awards.

En 2013, les archives départementales continueront à assurer leurs missions en matière de collecte et de traitement d'archives publiques et privées. Afin de pouvoir accueillir les archives électroniques produites par des administrations et les collectivités, et éviter ainsi des pertes de données, elles devraient être dotées d'un système d'archivage électronique. Elles poursuivront par ailleurs le plan de numérisation et d'enrichissement du site internet pour répondre aux fortes attentes du public (80.000 internautes en 2011), et développeront un programme culturel autour du photographe astronome Léon FENET, puis de l'histoire de l'eau et de ses usages de l'origine à nos jours.

La préservation et la valorisation du patrimoine font aussi partie des missions du **service départemental d'archéologie**. De par son histoire, l'Oise dispose d'un patrimoine archéologique remarquable qu'il est essentiel d'enrichir, de préserver et de valoriser. Les opérations de fouilles menées par notre service départemental d'archéologie ont conduit à la découverte de nombres d'objets et d'éléments architecturaux remarquables. Cette collection sera valorisée au travers d'expositions itinérantes notamment dans nos maisons du Conseil général.

Depuis 2009, deux équipements départementaux : le musée départemental et le parc Jean-Jacques Rousseau offrent par leurs projets la possibilité d'inscrire des identités lisibles, porteuses de sens et fédératrices autour de la politique départementale en matière culturelle.

Le Musée départemental

Depuis 1997, l'essentiel du Palais Renaissance est fermé au public et le musée ne présente qu'une faible partie de ses collections dans le bâtiment qui surplombe le porche d'entrée et dans trois petites salles qui sont dédiées à l'art et au mobilier du début du 20ème siècle. Des travaux de rénovation ont été entrepris de 1997 à 2003, sans pour autant donner lieu à une réouverture.

Plusieurs projets scientifiques et culturels (PSC) ont été bâtis. Ils n'ont pas abouti en raison du montant exorbitant des travaux proposés.

Comme nous nous y étions engagés en 2012, une restauration par tranches fonctionnelles a été mise en œuvre pour non seulement nous permettre d'adapter à tout moment la poursuite du projet à nos possibilités financières mais surtout pour atteindre l'objectif de la réouverture d'une partie du bâtiment Renaissance fin 2013.

En 2013, nous poursuivrons les opérations de réhabilitation de la salle aux sirènes, des voûtes sous porche, du campanile et des façades.

Le musée départemental verra également en 2013, la poursuite du chantier des collections. Le récolement des œuvres débuté en 2011, s'achèvera en 2014. Certaines œuvres rejoindront alors les réserves du musée dont les travaux se termineront en 2014.

Le public redécouvrira des œuvres majeures dont celles du peintre Thomas COUTURE selon une nouvelle muséographie. Avec ses nouvelles salles, le musée départemental mettra en valeur la richesse de ses collections. Dans l'esprit de son nouveau projet scientifique et culturel, il entrera dans une nouvelle phase de conquête des publics et rayonnera à sa juste valeur à l'échelle départementale, nationale et internationale.

La réalisation de ces objectifs ambitieux s'accompagne d'une évolution des méthodes de travail autour du PSC et verra la mise en œuvre d'un nouveau projet de service qui coïncidera avec l'arrivée du directeur adjoint du musée en charge de son animation et de sa coordination.

Le Parc Jean-Jacques Rousseau

En 2012 le parc Jean-Jacques Rousseau a été au cœur de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques ROUSSEAU.

La première phase d'un programme de réhabilitation et d'aménagement de plus de 9 M€ a été inaugurée par Vincent PEILLON, ministre de l'Education, le 28 juin 2012. Elle concernait la réhabilitation des parcours, des ponts, des fabriques et des paysages.

Les efforts du département pour la restauration, l'aménagement et l'animation de ce lieu patrimonial d'intérêt majeur ont été récompensés le 5 janvier 2012. Le parc Jean-Jacques Rousseau s'est en effet vu décerné le label « centre culturel de rencontre » (CCR).

Cette labellisation a conduit à la création d'une association le 2 juillet 2012. Elle est la concrétisation d'un partenariat fort entre le département, la région Picardie, l'Etat (représenté par la direction régionale des affaires culturelles de Picardie), la communauté de communes du Pays de Valois, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et Oise Tourisme. Cette association a pour mission de conduire le projet culturel, artistique et pédagogique de la structure.

Par sa singularité le CCR participera ainsi à l'attractivité du territoire, développera des contacts originaux entre publics dans un esprit d'exigence et d'innovation.

En 2013, le Conseil général poursuivra la mise en place de l'association centre culturel de rencontre Parc Jean-Jacques Rousseau et de son équipe de direction. Le site continuera à être réhabilité et de nouveaux espaces de travail accueilleront les premières résidences d'artistes.

La médiathèque départementale de l'Oise

Les bibliothèques sont essentielles pour l'accès à la culture et au savoir. Elles participent à l'animation culturelle et sociale du département et notamment des territoires ruraux. Dans ce contexte, la médiathèque départementale joue un rôle déterminant en accompagnant la modernisation de son réseau constitué de 254 bibliothèques. En 2013, l'accent sera mis sur l'équipement informatique des bibliothèques dont 46 % sont actuellement dotés de postes informatiques.

Dans ce cadre je soumetts à vos délibérations le rapport **601**.

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 08 – Culture et en **annexe**, un rappel de ceux inscrit lors du Budget Primitif 2012 :

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|------------------|----------------|
| Total | 8.197.726 | 437.300 |

| Section d'investissement (en €) | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|---------------------|------------------|
| Total | 8.830.270,13 | 1.950.000 |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | 8.684.329,41 | - |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | 145.940,72 | - |

| | |
|---------------------------|----------|
| Demandes d'AP en € | - |
|---------------------------|----------|

| Programmes | | Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|------------------|-----------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 08-01 | Soutien à la vie culturelle | 6.028.621 | 165.000 | 40.000 | - | - |
| 08-02 | Musée départemental | 200.250 | 4.000 | 6.551.115,41 | 1.150.000 | - |
| 08-03 | Médiathèque départementale | 507.300 | 3.300 | - | - | - |
| 08-04 | Parc Jean-Jacques Rousseau | 652.700 | | 2.156.214 | 800.000 | - |
| 08-05 | Service départemental d'archéologie | 476.205 | 255.000 | 27.440,72 | - | - |
| 08-06 | Archives départementales | 332.650 | 10.000 | 55.500 | - | - |
| TOTAL | | 8.197.726 | 437.300 | 8.830.270,13 | 1.950.000 | - |

| | Fonctionnement (en €) | Investissement (en €) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses obligatoires | 824.850 | 55.500 |
| Dépenses volontaires | 7.372.876 | 8.774.770,13 |
| Total | 8.197.726 | 8.830.270,13 |

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

Pôle éducation jeunesse et sports

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2013

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 09 : SPORTS**

Mes Chers Collègues,

Avec 190.000 sportifs isariens licenciés dans 2.000 associations affiliées auprès de 70 fédérations, près d'un habitant sur quatre licencié dans un club sportif et plus de 120 disciplines sportives différentes, l'Oise est une terre d'excellence sportive où le sport contribue à l'éducation et à la stabilité de la jeunesse mais également à la santé de la population et à la cohésion sociale.

Au même titre que sur le plan national, le sport représente dans l'Oise le 1^{er} mouvement associatif avec 35.000 bénévoles œuvrant dans les associations sportives, reflétant la force du bénévolat dans notre département.

Soucieux de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous, le département poursuit et renforce en 2013 son accompagnement en direction des associations sportives et des clubs dans leurs démarches et leurs actions, avec un budget qui place l'Oise parmi les départements les plus sportifs de France, bien que le sport ne fasse pas partie des compétences obligatoires dévolues aux départements.

Le sport est en effet un phénomène sociétal portant des valeurs qui ne sont plus à démontrer : facteur de cohérence, d'intégration et d'innovations sociales mais également portant des valeurs éducatives, de respect, de fair-play et ayant un impact positif sur la santé. La pratique sportive se démocratise avec l'accès d'un public élargi, notamment pour les personnes handicapées, que ce soit dans le cadre des loisirs ou celui de la compétition. Le sport est un vecteur majeur d'accès à la citoyenneté et à la responsabilité, par le lien social qu'il crée et grâce à l'engagement des bénévoles notamment dans l'encadrement des clubs, des comités, des ligues et des fédérations sportives délégataires ou affinitaires.

Afin de garder en 2013 toute son efficacité à notre politique sportive, je vous propose de la poursuivre dans le cadre des **trois programmes suivants** :

- **09-01 - Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive,**
- **09-02 - Rayonnement et promotion du département,**
- **09-03 - Aménagement et animation du territoire.**

Le premier programme est dirigé principalement vers le sport pour tous. Il nous permet de soutenir plus de 1.000 associations sportives isariennes et de contribuer ainsi à l'emploi de plus de 800 entraîneurs professionnels et à l'intégration de sportifs handicapés dans les associations sportives.

La rentrée de la saison sportive 2012-2013 a vu la création du Coupon Oise Sport, incitation à la pratique sportive encadrée des jeunes de moins de 18 ans, par la prise de licence auprès de structures sportives. Ainsi le Conseil général apporte une aide de 10 € venant en déduction du prix de la licence et ce dispositif profitera à près de 43.000 jeunes dans 1.400 structures affiliées auprès de 74 fédérations sportives françaises reconnues par le ministère des sports.

Ce programme porte également les contrats d'objectifs conclus avec la soixantaine de comités sportifs départementaux, dont les comités scolaires, qui agissent essentiellement pour la promotion, le développement et le perfectionnement de leurs disciplines sportives.

Parce qu'elles bénéficient aux associations sportives de tous horizons, les aides octroyées contribuent à renforcer le bouclier social par le maintien et le développement d'activités physiques et sportives dans les communes rurales et le lien social que ces activités développent.

L'aide au sport de haut niveau constitue notre deuxième programme *Rayonnement et promotion du département*, en direction d'une soixantaine de clubs sportifs et de 130 sportifs individuels. Leurs performances significatives portent les couleurs isariennes au plus haut niveau national et international. Le département compte chaque année de nombreux champions de France, des titres de champions d'Europe ou du Monde et particulièrement une médaille d'argent remportée par Céline GOBERVILLE en tir sportif à 10 mètres, lors des jeux Olympiques d'été 2012 à LONDRES.

Enfin, le programme *Aménagement et animation du territoire* vise à diversifier la pratique sportive grâce notamment à un maillage important d'équipements et d'animations non seulement dans le cadre institutionnel des fédérations mais également vers une pratique à accès libre.

Ainsi, en complément de plus de 200 manifestations sportives soutenues chaque année, « l'Oise fête les sports » -manifestation unique en France sous ce format-, verra sa 7^{ème} édition implantée dans 15 communes. L'édition 2012 a permis à 25.000 personnes de découvrir, de s'initier et de participer à des démonstrations concernant plus de 110 disciplines encadrées par 2.500 bénévoles de 350 associations.

Le deuxième programme d'équipements sportifs de proximité (ESP), débuté en 2011, se poursuit avec succès avec déjà 14 sites agréés par la Commission Permanente. Il vient compléter les 51 équipements réalisés lors du premier programme et se conclura à l'horizon 2014 par la réalisation totale de 100 équipements sur l'ensemble du territoire isarien.

C'est dans ce cadre que je soumets à vos délibérations le rapport **602** qui suit.

Pour votre complète information, vous trouverez reprises ci-après, l'ensemble des dépenses auxquelles notre politique sportive volontaire nous conduit et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2012.

| Section de fonctionnement (en €) | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|------------------|----------|
| Total | 6.968.000 | - |

| Section d'investissement (en €) | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|------------------|----------------|
| Total | 2.395.018 | 290.000 |
| Crédits budgétaires gérés sous AP | 1.940.018 | - |
| Crédits budgétaires gérés hors AP | 455.000 | - |

| | |
|---------------------|---|
| Demande d'AP | - |
|---------------------|---|

| Programmes | | Fonctionnement (en €) | | Investissement (en €) | | AP (en €) |
|--------------|---|-----------------------|----------|-----------------------|----------------|-----------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 09-01 | Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive | 3.107.000 | - | 455.000 | - | - |
| 09-02 | Rayonnement et promotion du département (haut niveau) | 2.671.000 | - | - | - | - |
| 09-03 | Aménagement et animation du territoire | 1.190.000 | - | 1.940.018 | 290.000 | - |
| TOTAL | | 6.968.000 | - | 2.395.018 | 290.000 | - |

| | Fonctionnement (en €) | Investissement (en €) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses obligatoires | - | - |
| Dépenses facultatives | 6.968.000 | 2.395.018 |
| Total | 6.968.000 | 2.395.018 |

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise